

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Budget Eau - Approbation de la revalorisation de l'opération budgétaire relative aux opérations exceptionnelles bâtiments, génie civil et renforcement de la sécurité sur la réserve d'eau brute de Vallon dol

Lors de la création de l'opération, le montant prévisionnel pour la période 2019-2020 a été estimé à 583 000 euros HT. Compte tenu de l'avancement des études et travaux menés par la Société du Canal de Provence, ce montant doit être révisé de 100 000 euros HT, portant le montant total de celle-ci à 683 000 euros HT.

L'opération d'investissement 2019101900 relative aux opérations exceptionnelles 2019-2020 « bâtiments, génie civil et renforcement de la sécurité » sur la réserve d'eau brute de Vallon Dol, d'un montant de 583 000 euros HT, inscrite au budget annexe Eau enregistrée dans l'autorisation de programme 191122EA du programme EAU de la Métropole, doit être révisée pour un montant de 100 000 euros HT.

Cette révision porte le montant de l'opération 2019101900 de 583 000 euros HT à 683 000 euros HT.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

13410

■ Budget Annexe Eau - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux opérations exceptionnelles bâtiments, génie civil et renforcement de la sécurité sur la réserve d'eau brute de Vallon Dol

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Lors de la création de l'opération, le montant prévisionnel pour la période 2019-2020 a été estimé à 583 000 euros HT. Compte tenu de l'avancement des études et travaux menés par la Société du Canal de Provence, ce montant doit être révisé de 100 000 euros HT, portant le montant total de celle-ci à 683 000 euros HT.

L'opération d'investissement 2019101900 relative aux opérations exceptionnelles 2019-2020 « bâtiments, génie civil et renforcement de la sécurité » sur la réserve d'eau brute de Vallon Dol, d'un montant de 583 000 euros HT, inscrite au budget annexe Eau enregistrée dans l'autorisation de programme 191122EA du programme EAU de la Métropole, doit être révisée pour un montant de 100 000 euros HT.

Cette révision porte le montant de l'opération 2019101900 de 583 000 euros HT à 683 000 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le contrat n°618 de fourniture d'eau réciproque « Canal de Provence – Canal de Marseille » et de réalisation et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol ;
- La délibération DEA 003-5424/19/BM du 28 février 2019 portant sur l'approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour les travaux « bâtiments, génie civil et renforcement de la sécurité » sur la réserve d'eau brute de Vallon Dol.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2019101900 pour les travaux « bâtiments, génie civil et renforcement de la sécurité » sur la réserve d'eau brute de Vallon Dol, pour un montant 100 000 euros HT selon le budget annexe Eau rattachée au programme EAU code AP 191122EA portant le montant total de l'opération à 683 000 euros H.T.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe de l'Eau du Conseil de Territoire Marseille Provence CT1 – Opération 2019101900 - sous politique F160 – natures 2031 et 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

CP 2019 : 238 000 euros HT

CP 2020 : 445 000 euros HT

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI